



Gendarmerie

www.fnte.cgt.fr

COMGEND

www.fnte.cgt.fr

COMGEND

<http://www.fnte.cgt.fr/>

Déclaration liminaire du CTGN du 15/10/15

Monsieur le Président, Messieurs les officiers, mesdames, messieurs,

La gendarmerie nationale entre dans une période de transition nécessaire à son adaptation aux défis de notre société. Défis en termes de sécurité publique liés au contexte national et international. Défis structurels avec l'intégration à des réformes que l'institution juge indispensable à son adaptabilité opérationnelle, et pour faire face au plan de rigueur imposé au sein de l'Administration. De nombreux points vont, d'ailleurs, être abordés au cours de ce comité technique.

Toutefois, le plus grand défi pour la gendarmerie, mais aussi pour le ministère de l'intérieur, est de mettre en place les réformes sans qu'elles aillent à l'encontre de ses agents, quel que soit leur statut, civil ou militaire.

La loi **NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)** présage de fortes compressions de personnels. Le rapport de l'inspection générale de l'Administration parle d'une diminution de près de 40 % des emplois régionaux d'ici 2021.

La loi nous présage de fortes compressions de personnels. Le rapport de l'inspection générale de l'Administration parle d'une diminution de près de 40 % des emplois régionaux d'ici 2021.

Certes une grande partie sera possible grâce aux départs naturels de la génération des baby-boomers, cependant, quelle administration sera laissée aux fonctionnaires qui n'ont pas, encore, l'âge de partir en retraite ?

Quelle qualité de service public ? Des mobilités imposées, des fonctions décharnées...

En un mot, des conditions de travail dégradées voire inacceptables.

Par ailleurs, la gendarmerie devrait, selon toutes vraisemblances, accueillir un grand nombre d'agents d'ici 2019. Les transformations de postes ciblent une augmentation des effectifs civils de plus de 1 500 agents.

La gendarmerie aura-t-elle les moyens d'accueillir ces nouveaux personnels ? Quelles perspectives seront proposées aux agents déjà en place et les nouveaux arrivants ?

De même, dans quelles conditions arriveront les fonctionnaires d'autres périmètres qui auront été priés de retrouver un nouveau poste avec une mobilité imposée, au mieux fonctionnellement, pas nécessairement désirée et au pire, géographiquement, subie avec toutes les conséquences sur la vie familiale des agents

NUMERO n°43-2015

C'est pourquoi, dans cette période charnière, la CGT-FNTE ne peut qu'encourager la démarche consultative, déjà engagée par la DGGN, afin de préserver, au mieux, l'intérêt des personnels actuels et futurs.

En effet, un effort important est fait depuis quelques temps en termes de communication et de transparence.

Cette démarche positive, sur la forme, ne doit cependant pas masquer les dossiers de fond qui n'avancent pas pour l'ensemble de la fonction publique ;

- l'augmentation du point d'indice,
- la formation des agents avec notamment la mise en place de moyens relatifs au droit individuel à la formation
- la valorisation des compétences pour des parcours de carrière pertinents
- stabiliser les structures afin que les conditions de travail retrouvent de la sérénité.

Pour conclure, les réformes en cours devront continuer à se faire en concertation avec les organisations syndicales car le sort des agents doit être préservé afin que l'accompagnement nécessaire soit mis en place et ainsi garantir un service public de qualité.

Compte-rendu du CT Gendarmerie du 15/10/15

Ce CTGN a eu lieu après une bilatérale organisée le 30 septembre entre la CGT-FNTE et la DGGN/SDGP. Cette rencontre s'est faite sans avoir de document ni ordre du jour. Toutefois les sujets prévus au CT ont été abordés dans le fond. Aucun point de blocage n'est apparu et les points importants à notre organisation semblent préservés. Tous les points relatifs aux réorganisations ont vu une concertation préalable avec les agents locaux. Les difficultés pour certains cas personnels génèrent un accompagnement de l'administration. Ainsi, la démarche est favorable aux agents. C'est pourquoi, vos représentants voteront favorablement à l'ensemble des points présentés au CT du 15 octobre.

Par ailleurs, la concertation entamée avec la DGGN ne fait que se développer. Ainsi, notre position semble être entendue et écoutée. Malgré nos résultats aux dernières élections, en dessous de nos espérances, notre discours global de préservation des intérêts des agents selon leurs attentes actuelles et futures, pour l'intérêt de tous les civils et militaires, et par conséquent de notre institution. Ce discours est accueilli favorablement par nos interlocuteurs.

Le CT a débuté à 15h. Les représentants des organisations syndicales ont lu leur déclaration liminaire (FO, CFDT et CGT). Le Major-général a ensuite répondu aux déclarations pour rappeler que l'objectif de la gendarmerie était de se réorganiser afin de répondre au mieux aux enjeux forts qui l'attendent avec l'ensemble de ses personnels, civils et militaires, en fonction de leurs spécificités propres.

Points soumis à avis :

1-1 : Approbation du procès-verbal du comité technique GN du 29 juin 2015

9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Aucune remarque n'a été faite

1-2 : Approbation du procès-verbal du comité technique GN du 16 juillet 2015

8 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (SNAPASTI)

Aucune remarque n'a été faite

1-3 : Réorganisation de la DGGN (SDOE – BSIRH – BPRM - COMSOPGN)

3 voix pour (CGT, CFDT et SNAPASTI), 5 voix contre (FO) et 1 abstention (UNSA)

Conformément à leur déclaration liminaire, FO a regretté le manque de transparence dans la communication des dossiers et des effectifs avant et après réorganisation. Cette amélioration est prévue pour les prochaines rencontres.

1-4 : Réorganisation de l'ECASGN (CAFN – CNSL – CERH)

2 voix pour (CGT, CFDT et SNAPASTI), 5 voix contre (FO) et 2 abstentions (CFDT et UNSA)

Le manque de transparence est évoqué par des organisations avec des craintes sur les conséquences pour les agents.

1-5 : Réorganisation du CEGN (CPMGN – CNISAG)

2 voix pour (CGT, CFDT et SNAPASTI), 5 voix contre (FO) et 2 abstentions (CFDT et UNSA)

Le manque de transparence est évoqué par des organisations avec des craintes sur les conséquences pour les agents.

1-6 : Arrêté « balai » relatif à la Prime de Restructuration de Service dans le cadre de la mise en place des SGAMI

9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Pas de remarque particulière

1-7 : Modification du règlement intérieur relatif à l'organisation du temps de travail des personnels civils en gendarmerie nationale :

- Rhône-Alpes

9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Aucune remarque n'a été faite

- Musée de la gendarmerie Nationale

9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Aucune remarque n'a été faite

- Aquitaine

9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Aucune remarque n'a été faite

Communication :

Points inscrits par l'administration

2-1 : Développement de l'apprentissage en gendarmerie

FO, UNSA et CGT-FNTE se sont dit favorables à cette mesure mais que la pérennité des postes était nécessaire. Le DRH-adjoint du MI a valorisé le dispositif qualifiant et que la voie du concours était possible à l'issue de l'apprentissage. La CGT-FNTE a répondu que 14 000 contrats étaient prévus dans les 2 ans dans l'ensemble de la fonction publique. Sans remettre en cause le recrutement par concours, une mesure intermédiaire devrait-être étudiée afin de garantir une autre perspective que le chômage pour ces jeunes. En effet, l'Administration les aura formés et aura investi des moyens durant leur période d'apprentissage. Ainsi, la pérennité des contrats permettrait de stabiliser ces jeunes, maintenir des compétences et préserver un service public de qualité.

2-2 : Bilan social

Le bilan social est une obligation réglementaire qui oblige la GN à le réaliser chaque année. Ce document compile l'ensemble des éléments RH, ce qui permet d'avoir des données chiffrées afin d'anticiper les besoins à court, moyen et long termes.

2-3 : Classement des emplois

Une grille de classement des emplois a été faite en fonction des responsabilités des agents. Des groupes de travail vont-ê-tre mis en place avec les organisations syndicales pour affiner ce travail. La CGT-FNTE souligne la nécessité d'intégrer les compétences des agents à cette maquette.

2-4 : Imprimeurs de labeur

Le représentant CGT-FNTE n'était pas présent pour ce point.



Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : Prénom :
Établissement :
Téléphone : Courriel :

Bulletin à remettre à un(e) militant(e) CGT ou à envoyer à

■ Fédération Nationale des Travailleurs de l'Etat CGT ■

263 rue de Paris – Case 541 – 93515 MONTREUIL CEDEX
Tél. 01.55.82.89.00 – Fax 01.55.82.89.01 – Email : trav-etat@cgt.fr